

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-261 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
10 rue Gaston Lem
Pour un ravalement de façade avec la pose d'un échafaudage
et permettre le stationnement de véhicules de chantier

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

EURL RAYNAUD
1 BIS PASSAGE DE LA FORGE
17230 ANDILLY

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour un ravalement de façade avec la pose d'un échafaudage et permettre le stationnement de véhicules de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 10 rue Gaston Lem.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 18 mai 2026 à 08h00 au vendredi 29 mai 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 10 rue Gaston Lem, au droit du chantier, pour un ravalement de façade avec la pose d'un échafaudage et permettre le stationnement de véhicules de chantier, par l'entreprise « EURL RAYNAUD ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « EURL RAYNAUD ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- EURL RAYNAUD.

Fait à La Flotte, le 13 mai 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

